

1616

A. Dont vaici l'Etat

M. Vanderval a emori ajoin	jusquau 4 ^{me} Mars 1813	12. mois
M. Ramia	jusquau 1 ^{er} Jan ^{Jan} 1812	8.
M. Kipp	1. Juin 1812	9
M. Groot	1. aout 1812	7
M. Bayers	1. 8. 1812	9
M. Gabriel	31. Mai. 1813.	17

38. mois

~~Ces cinquante huit mois produiroient a raison de 1800. f. pour chaun
 frais ans 8700. ⁶⁰⁰ ou a raison de 2400. / 1600. f. pour 6. ans
 800. f. p. Mois de leur retour en Hollande 4800.~~

V. C. me temoigne par sa sus dite lettre que n'ayant
 pu porter en 1811. leur Pension qui 1800 f. Elle se propose
 de les traiter par la suite comme les S. missionnaires francais
 c'est a dire a raison de 2400. ce qui portera la somme
 totale mensuelle a leur entree de 1640 f.

Ayant essi detoucher leur pension depuis la fin de 1811
 ils esperent que V. C. voudra ^{leur} tres incessamment pourvoir a
 leur sort une laune les mettroit dans un extreme embarras
 La Puisse de l'Esle ne me permettroit pas de venir a leur
 secours puisque de elle ne me donne pas même les moyens de
 payer les deux derniers S. missionnaires francais pour le temps
 qui avec l'anné 1811. et qui estent a la fin des jusqu'à et
 que V. C. ait fait droit a ce que j'ai en l'honneur de
 lui proposer ~~et~~ Notamment dans mes lettres du
 13. J. C. et du 8. J. C. je ne puis encore par les mêmes
 motifs faire join M. De plus en plus de la somme que
 V. C. lui a accordé et est urgent ^{par la lettre du 3. J. C.} pour l'Esle que V. C.
 veuille bien faire cesser la promesse si elle se trouve et j'en
 supplie tres instamment. je m'occupe d'etablir le conseil
 de l'anné dernière.